Envoyé en préfecture le 21/07/2022
Reçu en préfecture le 21/07/2022
Affiché le
ID : 038-200040657-20220707-2022_06_26-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 28 juin 2022 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile BUCH.

Délibération n° 110-22

Présents :

SAVIGNON Joseph	BONNIER Eric	CASSAGNE Thierry
SIAUD Alain	BARI Nadine	BALME Eric
KRAMARCZEWSKI Bruno	CIOT Xavier	VIALANEIX Nicolas
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	GRAND Florence
BOUVIER Bernard	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
PREVOT Fabienne	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	LUC Alain	BALMET Lucie
GERBI Franck	GRIET Bernard	BUCH Emile
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
ANGIARI Odile	STUTZ Anne	RAVANAT Eric
ROSSOGLIO Dominique	CURT Jean-Pierre	
GONNORD Franck	GIRAUD Murielle	

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique) ; DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier) ; DECHAUX Marie-Claire (pouvoir à TRAPANI Mary) ; BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline) ; LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric) ; MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric) ; PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine) ; MULYK Fabien (pouvoir à GONNORD Franck).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	08
Nombre de délégués votants :	**54**

OBJET : GESTION DES DECHETS ET ASSIMILES : CONVENTION DE CO-COMPOSTAGE – DECHETS VERTS

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Matheysine conduit une opération de co-compostage (déchets verts) à destination des agriculteurs du territoire.

Le compostage mixte de résidus végétaux de la collectivité et d'effluents d'élevages vise à la fois à :

- Assurer aux résidus végétaux des débouchés de proximité économique et durables dans le respect des préoccupations environnementales,
- Faciliter le compostage des effluents d'élevage,
- Apporter un substitut à la paille en litière.

Envoyé en préfecture le 21/07/2022
Reçu en préfecture le 21/07/2022
Affiché le
ID : 038-200040657-20220707-2022_06_26-DE

La convention à adopter fixe les modalités techniques et financières engageant les parties, notamment l'indemnité versée par l'intercommunalité aux agriculteurs (projet annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention de prestations telle-que définis ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 7 juillet 2022,
La Présidente,
Coraline SAURAT

Date d'envoi à la Préfecture : 08/07/2022
Date d'affichage - publication : 08/07/2022
Certifié rendu exécutoire : 08/07/2022
La Présidente,
Coraline SAURAT